

A.B.R.S. Conseil & Défense

Société d'Exercice Libérale A Responsabilité Limitée
au capital de 35.750 €uros

Siège social :

26 rue Arthur Rimbaud
37100 TOURS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
A.B.R.S. Conseil & Défense,
SOCIETE D'EXERCICE LIBERALE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Hervé LOMBAERDE

*Commissaire aux comptes
Commissaire aux apports
Commissaire à la transformation
Commissaire à la fusion*

Membre de la Compagnie Régionale de Ouest Atlantique

*28, Avenue de la gare
44 119 TREILLIERES*

*Téléphone : 09.53.17.90.56.
Fax : 09.58.17.90.56.
Mail : hlombaerde@chl-audit.com*

A.B.R.S. Conseil & Défense

Société d'Exercice Libérale A Responsabilité Limitée
au capital de 35.750 €uros

Siège social :

26 rue Arthur Rimbaud
37100 TOURS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
A.B.R.S. Conseil & Défense,
SOCIETE D'EXERCICE LIBERALE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné par l'unanimité des associés en date du 24 décembre 2025 en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1 - MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société A.B.R.S. Conseil & Défense a été constituée sous la forme de Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.) avec comme dénomination sociale « SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DU VAL DE SEVRE », aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 Août 1987. Elle a ensuite été transformée en Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée (S.E.L.A.R.L.), aux termes d'une décision unanime des associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 décembre 1996.
- La société A.B.R.S. Conseil & Défense est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tours sous le N° 342 317 153. Elle comprend deux établissements situés à Tours et Niort et clôture ses comptes annuels le 31 décembre de chaque année.
- Depuis cette date jusqu'à la date de notre rapport, la société a continué de développer puis maintenir l'exploitation de son activité au gré des mouvements de l'actionnariat et des parts sociales tels que repris dans l'article 6 des statuts.
- L'objet social de la société tel qu'il ressort des statuts est le suivant :
 - ✓ ***L'exercice de la profession libérale d'avocat telle que définie par la loi ; étant précisé que la société ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ces membres ayant qualité pour exercer ladite profession (Professionnel exerçant) dans le respect des règles de droits, des règles ordinaires et les présents statuts, et réalisant de façon indépendante des actes qui relèvent de sa profession,***
 - ✓ ***Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation et notamment :***
 - *Mise en place de procédures d'arbitrage ;*
 - *La prise de participation au sein de toute société exerçant la profession d'avocat dans le cadre de l'article 8 de la Loi n°71-1130 du 31 décembre 1971,*
 - *La commercialisation, à titre accessoire, de biens ou de services connexes à l'exercice de la profession d'avocat si ces biens ou services sont destinés à des clients ou à d'autres membres de la profession, et notamment l'édition juridique, la formation professionnelle, la mise à disposition de moyens matériels ou de locaux ;*

- *la participation de la société à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, apport souscription ou achat de titres ou droit sociaux, fusion, acquisition, location, sous-location, prise en location gérance de tous fonds libéral ou de commerce ou d'établissements, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économique, dans les limites des activités autorisées aux avocats, toutes opérations financières, commerciales, immobilières ou mobilières compatibles avec l'objet social et contribuant à sa réalisation, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.*
- La société a un capital social de 37.750 euros, composé de 715 parts sociales de 50,00 euros chacune, intégralement détenues comme suit :

- A hauteur de 312 Parts sociales :

Par la S.A.R.L. CAPASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 830 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 533 674 677, dont le siège social est situé au 7, rue du Palais, 79000 NIORT.

La société CAPASSOCIES est représentée par monsieur Pierre-Henri SAMYN, en sa qualité de gérant.

- A hauteur de 312 Parts sociales :

Par la société AvoAct, société à responsabilité limitée au capital de 230.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 494 335 383, dont le siège social est situé au 26, rue Arthur Rimbaud, 37100 TOURS.

La société AvoAct est représentée par monsieur Emmanuel REBILLARD, en sa qualité de gérant.

- A hauteur de 1 Part sociale :

Par la S.E.L.A.S. HN AVOCAT, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 1.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 820 244 853, dont le siège social est situé au 26, rue Arthur Rimbaud, 37100 TOURS.

La société HN AVOCAT est représentée par monsieur Nicolas HALLAIS, en sa qualité de président.

- A hauteur de 90 Parts sociales :

Par la S.A.R.L. OPTIO, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 87.500 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 499 929 149, dont le siège social est situé au 26, rue Arthur Rimbaud, 37100 TOURS.

La société OPTIO est représentée par monsieur Daniel JACQUES, en sa qualité de gérant.

- La société A.B.R.S. Conseil & Défense détient, depuis le 8 janvier 2026, une participation de 100 % (833 actions sur 833) dans la société HN Avocats, Société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 1.000 €, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 820 244 853.
- Dans son dernier arrêté de comptes au 31/12/2024, la société présentait une situation bénéficiaire, un chiffre d'affaires en forte progression par rapport à l'exercice précédent, dégageait une forte capacité bénéficiaire.

Le montant des fonds propres à cette même date s'élevait à 706.223 €, le fonds de roulement, à 277.897 €, le besoin en fonds roulement à 115.672 €, en diminution de 133.493 € par rapport à l'exercice précédent.

- L'entretien avec les dirigeants et leurs conseils, mené dans le cadre de cette mission, n'a pas fait ressortir de baisse d'activité entre cette date de référence et celle de la rédaction de ce rapport, de nature à compromettre la continuité d'exploitation ou à laisser supposer une dégradation des fonds propres.
- Il n'a pas été décelé d'élément ou d'événement pouvant remettre en cause l'appréciation générale de la situation économique et financière de la société.
- Depuis les derniers comptes annuels en date du 31 décembre 2024, il n'a été constaté aucun fait significatif à rapporter ayant un impact sur la situation depuis la dernière clôture comptable ;

2 – MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à TREILLIERES,
Le 23 janvier 2026

Hervé LOMBAERDE
Commissaire aux comptes et à la transformation